

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 avril 2024**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 14  
Date de la Convocation : 20/03/2024  
Date d'affichage : 20/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Mylène DELORME - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Marylin MOUTET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Joël MALIGNIER - GAUTHIER Laurent

Excusés : - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS- Véronique AUGIZEAU- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-033** : Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Sont retenues uniquement des zones propices à l'accueil de panneaux photovoltaïques.

Conformément à la loi rappelée ci- dessus, une consultation du public a été effectuée du 12 au 26 mars 2024 selon les modalités suivantes : le dossier a été consultable sur les réseaux habituels de communication de la Commune (PanneauPocket et Facebook) ainsi qu'auprès de l'accueil de la mairie de 8h30 à 12h00. Un habitant s'est exprimé sur le sujet sans remettre en cause la localisation des zones.

Après exposé, le Conseil Municipal d'Allan propose de retenir 4 zones d'accélération (retrait de la zone de la parcelle agricole propriété de la commune à proximité de Roucoule) à savoir :

Les toitures du Service technique et de l'Espace Rural d'Animation, la couverture du boulodrome ainsi que des terrains de tennis mais aussi 1 espace qui permettra l'agrandissement du site photovoltaïque actuel sis à Roucoule (voir plans ci-après). Ces zones permettront l'installation de photovoltaïque.



M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibération, après exposé, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune (photovoltaïque uniquement) les zones proposées figurant ci- dessus.
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones aux services de la Préfecture pour l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.
- VALIDE LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la Commune et notamment dans le zonage Montélimar Agglomération PLUi en cours d'écriture.

*POUR : 14*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**Yves COURBIS**

  
**Maire**

**Mylène DELORME**

  
**Secrétaire de séance**